

Conditions Générales de Location et Règlement Intérieur

Réservations :

- ◆ Les réservations se font uniquement avec le formulaire de réservation, par courrier, e-mail ou site internet ; après accord du camping et dans la limite des disponibilités.
- ◆ La réception vous attribuera un emplacement en essayant de tenir compte de vos souhaits, sans toutefois les garantir.
Vous pouvez prolonger votre séjour ou changer d'emplacement seulement après en avoir fait la demande à la réception.
- ◆ Les réservations faites via notre site internet n'ont pas besoin d'un formulaire de réservation.
- ◆ Dès réception des informations de réservation et de votre acompte, nous vous adresserons votre confirmation de réservation, la facture de votre séjour sera établie lors de votre arrivée.
- ◆ **Notre camping n'est pas adapté pour les personnes recherchant une ambiance festive nocturne, type week-end étudiants ou enterrement de vie de garçon/jeune fille, fêtes de mariage et les rencontres sportives.**

Pour une Location (mobil home / chalet) :

- ◆ L'acompte est de 30 % du prix total des prestations commandées, plus 30 € de frais de réservations, non déductibles, ainsi que les frais d'assurance annulation (3,5 % du séjour) si souscrite. Il doit être versé lors de la réservation.
- ◆ Le solde est à régler **30 jours avant l'arrivée**, sans relance.
Sans règlement du solde dans le délai prévu, nous nous réserverons le droit d'annuler votre réservation, et l'acompte précédemment versé restera acquis par le camping.
- ◆ Les paiements à l'arrivée pour les courts séjours – moins qu'une semaine, par exemple un weekend - ne seront acceptés que par Carte Bleu ou espèces.
Les chèques ne seront plus acceptés pour les paiements des soldes.
- ◆ **Une caution de 300 €** (en carte bancaire ou espèce, nous n'acceptons plus les chèques) pour la location d'un hébergement à la nuitée ou à la semaine devra être versée par le locataire à l'arrivée, et avant la prise de possession de l'hébergement, pour dégradations éventuelles.
- ◆ **Une caution du montant du loyer** (en carte bancaire ou espèce, nous n'acceptons plus les chèques) pour les locations de 28 jours devra être versée par le locataire à l'arrivée, et avant la prise de possession de l'hébergement, pour dégradations éventuelles.
- ◆ Celle-ci sera restituée le jour du départ, après vérification.
- ◆ La location doit être nettoyée par vos soins.
 - Si le nettoyage n'est pas fait ou mal fait, un forfait ménage sera compté. Un nettoyage « rapide », de « dernière minute » ne sera pas accepté ;

Le forfait ménage pour les chalets et mobil-homes :

GIGARO, ESCALET, VERNETTE, FABREGAS, CABASSON, RENECROS est de 90 €.

Le forfait ménage pour les chalets et mobil homes :

BALAGUIER, SOURMIOU, PORTISSOL, CHARMETTES, TAMARIS, CAPELAN, PAMPELONNE, ESTAGNOL est de 130 €.

Conditions Générales de Location et Règlement Intérieur

- ◆ S'il y a des anomalies constatées – concernant le nettoyage du mobil homes également – merci d'en informer la réception dès votre arrivée.
Si à votre arrivée, aucune "observation" particulière n'est indiquée, nous supposons que tout convient ; alors aucune réclamation ne sera prise en compte par la suite.
- ◆ L'heure d'arrivée est à partir de 15h et l'heure de départ est entre 8h30 et 10h.

Pendant Juillet / Aout : les formalités d'entrée se font à partir de 12h00. Avant 12h00 vous n'aurez pas accès au camping. Pour faciliter l'organisation de l'entretien du camping, la vérification et le nettoyage des locations, nous garantissons la remise des clefs à partir de 16h00.

- ◆ Les locations sont équipées d'oreillers et de couettes, mais pas de linge de maison.
- ◆ Les mobil homes avec télévision ont uniquement les chaînes françaises.
- ◆ Toute personne supplémentaire au nombre maximum ne sera pas acceptée.

Arrivée après la fermeture de la réception :

- ◆ Merci de nous contacter, nous vous donnerons la marche à suivre.

Départ du mobil home / chalet avant l'ouverture de la réception :

Si vous souhaitez partir avant l'ouverture de la réception, nous vous ferons confiance pour faire le ménage – il n'y aura pas « d'état des lieux » fait par le camping, cela se fera sans votre présence. Si le nettoyage n'est pas fait correctement, un forfait ménage sera facturé. C'est le personnel du camping qui prendra cette décision, objectivement et sans recours possible.

Modifications de réservations :

- ◆ Les réservations ne peuvent être modifiées qu'au plus tard **6 semaines** avant la date de début de séjour ou dans la limite des disponibilités à la date de la modification.

Arrivée retardée – Départ anticipé :

- ◆ **Mobil home :** En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur la réservation, aucun remboursement ne sera effectué.

Annulations :

1 – Du fait du Parc des Fontanettes : En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

2 – Du fait du campeur : En cas de résiliation plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant de votre acompte restera acquis au camping. En cas de résiliation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour sera dû.

Pour ces raisons, nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation.

Parc Des Fontanettes

523 Avenue Marcel Paul 83500 La Seyne-Sur-Mer

04 94 94 75 07

info@camping-fontanettes.com

Conditions Générales de Location et Règlement Intérieur

Le camping propose une garantie assurance annulation, d'un montant de 3,5 % du montant total du séjour, avec les conditions suivantes :

Les frais d'assurance doivent être réglés en une seule fois, au moment de la réservation.

1) En cas d'accident : pour être remboursé par le camping, il est impératif d'envoyer l'annulation par courrier recommandé, accompagnée de preuves (certificat médical, etc.) dans les 3 jours qui suivent l'accident. L'assurance garantit le remboursement de la somme payée contractuellement (hors frais de réservation et frais d'assurance) pour un emplacement ou un hébergement, dans la période de réservation.

Attention, seuls les accidents survenus après la réservation sont pris en compte, à condition de fournir les preuves nécessaires.

2) L'assurance vous couvre dans les cas suivants :

- a) Décès, accident grave, maladie (vous-même ou votre conjoint(e), enfants et famille directe, parents, frères et sœurs),
- b) Déménagement pour motif professionnel, changement des dates de congés par l'employeur,
- c) Licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint(e),
- d) Perte de votre maison pour cause d'incendie, inondation, tempête, calamité ou vandalisme.

L'assurance **s'arrête 24 h avant la date d'arrivée** prévue. L'assurance n'est pas valable pendant votre séjour.

Les frais de réservations et d'assurance annulation ne seront pas remboursables.

Chaque contrat est nominatif et incessible.

Domages :

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur.

Le client locataire en titre d'un hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, apportés tant à l'hébergement qu'à toutes les installations du camping, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite.

Il doit être assuré en Responsabilité Civile.

Wifi / internet :

- ◆ Le Wi-Fi est accessible partiellement sur le camping et est gratuite.

Conditions Générales de Location et Règlement Intérieur

Animal Domestique :

- ◆ Les chiens sont admis sur le terrain à condition d'avoir été déclarés lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène, et l'intégrité des installations.
- ◆ **Il n'est pas autorisé de laisser votre animal seul sur l'emplacement ou dans la location, ni sur la parcelle du mobil home.**
- ◆ **Dans les locations : les animaux sont INTERDIT de monter sur les LITS : un supplément ménage pourra vous être facturé pour le lavage des couettes.**
- ◆ Il doit être tenu en laisse et son carnet de vaccination à jour doit pouvoir être présenté.
- ◆ Les animaux domestiques ne sont pas admis dans la piscine.
- ◆ Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.
- ◆ Le camping se réserve le droit d'expulser les clients qui ne respecteraient pas les règles ci-dessus.

Piscine non chauffée : (ouverture uniquement de mi-juin à début septembre)

- ◆ Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents.
- ◆ La piscine n'est pas surveillée. Pendant Juillet / Aout, un superviseur passe pour le respect des règles et du règlement du camping, au niveau des bassins.
- ◆ Par mesure d'hygiène (décret 81 - 324 du 7 avril 1981), le port du short maillot, du bermuda, du burkini est interdit.
Seul le slip ou boxer de bain est autorisé.
- ◆ Il est interdit de réserver les bains de soleil avec des serviettes ou autres moyens si vous ne restez pas à la piscine.
Nous nous réservons le droit d'enlever toute serviette posée, sans la présence d'une personne, après un temps donné.

Bracelet (Juillet / Aout) :

- ◆ Le port visible du bracelet identifiant du camping est obligatoire durant toute la durée de votre séjour.
- ◆ Le camping se réserve le droit de ne pas accepter toute personne qui refuse de porter le bracelet.

Sécurité :

- ◆ Il est interdit d'utiliser des barbecues électriques ou à charbon et les planchas électriques.
- ◆ Les feux d'artifice sont strictement interdits.
- ◆ Les participants prennent part aux activités organisées par le camping à leurs risques et périls.

Règlement intérieur, troubles et nuisances :

- ◆ Accès : pour entrer et séjourner dans le camping, vous avez besoin de l'autorisation de la réception.
Toute infraction au règlement peut entraîner l'expulsion de son auteur, si nécessaire avec l'aide de la police.

Conditions Générales de Location et Règlement Intérieur

- ◆ Le paiement du droit de visite (10 € par personne et par jour) donne accès à la piscine sur autorisation du bureau d'accueil seulement en juillet et août.
 - Les visiteurs sont obligés de laisser une pièce d'identité/passeport (valide).
 - Le port du bracelet visiteur est obligatoire.
- ◆ Expulsion immédiate : en cas d'ivresse publique, possession ou usage de drogue, vandalisme ou vol.
Tous les frais seront pour l'auteur ou son accompagnateur.
- ◆ Circulation, bruit : la vitesse est limitée à 15 km/h. Votre voiture doit être garée sur votre emplacement, même si l'emplacement voisin est inoccupé. Il est interdit de se garer dans les allées du camping.
- ◆ Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances (de jour comme de nuit) aux autres résidents ou attente à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.
- ◆ Nous exigeons le calme à partir de 00h00.
- ◆ Les parents sont et restent responsables des nuisances et dégradations de leur(s) enfant(s) ou des mineurs séjournant sur leur emplacement.

Pour la qualité du séjour de chacun, notre camping n'est pas adapté pour les personnes recherchant une ambiance festive nocturne, type week-end étudiants ou enterrement de vie de garçon/jeune fille, fêtes de mariage et les rencontres sportives.

Responsabilité :

- ◆ De nombreux véhicules motorisés circulent dans les allées du camping pendant la journée. Merci de sensibiliser vos enfants à la prudence !
Sur leur vélo, trottinette, hoverboard, et autre, au même titre que sur les routes publiques.

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :

- ◆ Vol, perte, dommage ou incident, de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à un séjour.
- ◆ Nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, moustiques, pucerons, etc. ...)
- ◆ Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping ; mesures ponctuelles prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris piscine ; nécessité par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques. Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping.
- ◆ La caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit être assuré en responsabilité civile.

Conditions Générales de Location et Règlement Intérieur

Médiation des litiges de la consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Parc des Fontanettes. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint par : - voie électronique : www.medicys.fr - ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris

Informatique et liberté :

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de Camping La Plage Fleurie, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du Parc des Fontanettes en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse : Parc des Fontanettes – 523 avenue marcel paul – 83500 LA SEYNE SUR MER

Obligation d'information sur le dispositif Bloctel (ART L 223-2) :

« Lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Lorsque ce recueil d'information se fait à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat mentionne, de manière claire et compréhensible, l'existence de ce droit pour le consommateur. » Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique dénommée BLOCTEL et gérée par la société OPPOSOTEL en vertu d'une délégation de service public.

Sécurité et confidentialité sur le réseau :

Les messages que vous nous ferez parvenir par l'intermédiaire d'Internet peuvent être interceptés sur le réseau. Jusqu'à ce qu'ils nous parviennent, leur confidentialité ne peut être garantie. Assurez-vous de ne pas divulguer d'informations personnelles ou confidentielles inutiles, sensibles ou provenant de tiers. De plus, l'indication de la provenance des messages électroniques que nous recevons peut-être falsifiée. Par conséquent, si vous souhaitez nous communiquer de telles informations, utilisez impérativement la voie postale.